

Pôle petite enfance

Du service Action sociale de la Ville

RECRUTE

Pour sa crèche familiale
Une assistante maternelle

MISSIONS PRINCIPALES

- Faire du lieu d'accueil un espace d'éveil et de vie
- Répondre aux besoins de chaque famille
- Accueillir l'enfant, favoriser son développement et sa socialisation
- Travailler en équipe dans le respect du cadre hiérarchique et du projet de l'établissement

ACTIVITES

- S'adapter au projet de vie, participer à sa mise à jour et assurer sa mise en place
- Accueillir les parents à leur domicile
- Intégrer progressivement l'enfant et lui offrir un accueil adapté y compris en situation d'urgence
- Répondre aux besoins de l'enfant selon son âge (besoins affectifs, physiologiques, psychologiques et moteur)
- Proposer et animer des activités adaptées de l'enfant
- Entretenir autour de l'enfant un environnement sécurisant
- Développer et favoriser le travail d'équipe

QUALITES REQUISES

- Capacité d'analyse de la pratique professionnelle de réflexion, d'innovation.
- Faire preuve de disponibilité, être à l'écoute, communiquer avec discrétion et diplomatie apporter conseil et soutien
- Savoir se positionner
- Savoir accepter les différents modes d'éducation
- Savoir restituer aux familles le vécu de l'enfant dans la journée en respectant la confidentialité
- Savoir repérer les besoins de chaque enfant avec lui : écouter, observer, dialoguer, identifier, les messages non verbaux et apporter une réponse appropriée
- Respecter le rythme de l'enfant et l'accompagner dans ses découvertes
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie
- Assurer l'hygiène de l'environnement immédiat de l'enfant
- Savoir aménager et écorer l'espace dans lequel l'enfant évolue
- Être capable de transmettre les informations
- Savoir se remettre en question sur son comportement professionnel, s'adapter au changement

MODALITES DE RECRUTEMENT

Recrutement à temps plein

Pré requis : agrément de la PMI pour 4 enfants. L'accueil se fera en fixe pour 3 enfants mais en cas d'absence, de congés etc d'une collègue, l'assistant maternelle pourra ponctuellement accueillir un 4^{ème} enfant.

Horaires de la crèche familiale : 7h-19h

Personnel contractuel de la collectivité

Statut : R422-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Poste à pourvoir 24 août 2026

La présence sur le site de la calinière enchantée, lieu de la crèche familiale, est organisée **tous les matins** et l'accueil se fait à domicile sur les autres temps de la journée.

Des journées de regroupements sont organisées 1 fois par mois

Des intervenants extérieurs accompagnent l'équipe tout au long de l'année : psychomotricienne, musicien, Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)

Des Analyses de Pratiques Professionnelles sont proposées tous les deux mois.

Des temps de réunions, de formations peuvent être organisées en soirée.